

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 82-1551/PR/JAM portant nomination d'un huissier.

n° 82-1551/PR/JAM

**Ministère**

Ministère de la justice et des affaires musulmanes

**Date de publication**

11 novembre 1982

**Numéro JO**

n° 8 du 30/11/1982

**Date du numéro**

30 novembre 1982

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

**Art. 1**

— Monsieur Mahamoud Hadji Ak, rédacteur, 2e classe, 2e échelon, est nommé huissier à Diibouti.

**Art. 2**

— Cette annxe distingue les tenues en fonction du mément aux prescriptions de l'article 20 de la délibération n° 62 du 30 juin 1958 susvisée avant d'entrer en fonction.

**Art. 3**

— Le ministre de la Justice et des Affaires musulmanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera applicabte dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également inséré au « Journal officiel» de la République de Djibouti.

*P. le président de la République  
po.*

*le directeur ds cabinet*

**ISMAEL GUEDI HARED**